

# CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

---

*Section des Eaux*

---

**SEANCE DU 2 MARS 2004**

---

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT D'UNE EAU DESTINEE A LA  
CONSOMMATION HUMAINE DE LA VILLE DE BLOIS (LOIR-ET-CHER)**

---

**AVIS**

---

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, ses rapporteurs entendus et après discussion, considérant que les éléments d'informations complémentaires transmis par la ville de Blois répondent à la demande exprimée par le Conseil dans son avis du 8 juillet 2003, émet un avis favorable à la demande d'autorisation de prélèvement d'une eau en vue de la consommation humaine déposée par la ville de Blois sous réserve que la municipalité s'engage à remplacer, avant le 25 décembre 2013, la totalité des branchements publics en plomb.

**COPIE CONFORME**